



En fonction des précipitations à venir durant les prochains mois, des restrictions pourraient avoir lieu pendant la période estivale. Illustration: La Voix du Nord / Pascal Bonnière

Des restrictions d'eau « pourraient être mises en place » cet été

Seine-Maritime. L'hiver n'a pas assez plu en Seine-Maritime.

Face à des nappes et des cours d'eau sous pression après un hiver insuffisamment pluvieux, des restrictions pourraient être imposées aux usagers cet été, a annoncé la préfecture.

**Adam
Saidane**

Journaliste

asaidane@courrier-picard.fr

Les habitants du Tréport, d'Eu ou encore de Dieppe pourraient être touchés par des restrictions d'usage de l'eau dans les prochains mois. Dans un communiqué publié ce mercredi 6 mai, la préfecture de Seine-Maritime appelle d'ores et déjà « l'ensemble des usagers de l'eau » à « adopter des comportements responsables ».

Un hiver insuffisamment arrosé

Les nappes phréatiques se rechargent entre septembre et mars, lorsque les pluies s'infiltrant dans le sol. Cette année, le bilan est décevant. Sur les sept mois de la période de recharge, seulement trois ont connu des précipitations normales ou excédentaires. Février a certes été généreux, avec des précipitations atteignant près de 175 % de la normale, selon Météo-France. Mais mars et avril ont été « parti-

ciels ». Fin avril, le cumul mensuel de pluie était près de dix fois inférieur à la normale saisonnière.

Si les nappes souterraines affichent globalement des niveaux « proches de la normale » dans le département, les cours d'eau sont dans une situation plus tendue. Leur débit se situe entre « sec » et « proche de la normale » selon les secteurs. L'humidité des sols est elle aussi en dessous des valeurs habituelles pour la saison.

Une nappe souterraine clé pour les cours d'eau

La géologie du territoire joue un rôle clé. En Seine-Maritime, à l'exception du pays de Bray, les rivières sont directement alimentées par la nappe de la craie, l'une des plus grandes nappes phréatiques européennes. Quand les nappes sont bien remplies, elles soutiennent mécaniquement le niveau des cours d'eau.

Un fonctionnement qui crée un décalage dans le temps. « Les effets des pluies de février 2026 ne sont pas encore visibles sur la recharge des nappes », note la pré-

fecture. agissent lentement : le bénéfice de février mettra encore du temps à se faire sentir sur les rivières.

Des restrictions « limitées »

Des restrictions restent donc probables. « En fonction des précipitations à venir durant les prochains mois, des restrictions pourraient avoir lieu pendant la période estivale », prévient la préfecture, qui précise toutefois qu'elles « devraient être limitées » et resteront « dépendantes de l'évolution de la situation ».

Un comité ressource en eau se réunira le 2 juin prochain pour faire un point détaillé et décider des mesures à mettre en œuvre. Les décisions prises seront proportionnées et progressives. En attendant, les particuliers peuvent suivre la situation en temps réel sur le site national Vigieau (vigieau.gouv.fr), qui indique les restrictions applicables en fonction du lieu de résidence. Les professionnels sont invités à consulter directement les arrêtés de restrictions. ●